

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du lundi 4 décembre 2023

Délibération CA n° 202312-06

NOTE DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE DU PRESIDENT

Préambule

Vu le décret n°2010-1035 du 1^{er} septembre 2010 relatif à la durée des mandats des dirigeants et au fonctionnement des organes de direction de certains publics de l'Etat.

Vu le décret n°2014-1673 du 29 décembre 2014 portant approbation des statuts de la ComUE Normandie Université.

Conformément aux dispositions de l'article 1.1. du Règlement intérieur approuvé par le Conseil d'Administration en date du 17 décembre 2018, les délégations de signature du président de Normandie Université présentées ci-dessous sont soumises à l'approbation des administrateurs :

Délégation de signature dans la limite des activités de l'Ecole doctorale pour tout acte relatif au périmètre de responsabilité, à l'exception des dépenses, des recettes, des conventions, des contrats de travail et des marchés publics.

Olivier ETARD (UCN)

Directeur-adjoint Ecole Doctorale Biologie Intégrative,
Santé, Environnement (nBISE)

Les arrêtés de délégation nominatifs seront communiqués à madame la Rectrice de région académique, Rectrice d'académie, chancelière des Universités, et publiés.

Le Conseil d'Administration approuve la délégation de signature du Président de Normandie Université.

Résultats de votes

Nombres de votants : 40

Pour : 40 - Unanimité

Adoptée en Conseil d'Administration du 4 décembre 2023,

Le Président de Normandie Université,

Ronan CONGAR

